

Commission départementale d'aménagement commercial

Demandes d'autorisations examinées en 2014

Commune d'implantation	Demandeur	Caractéristiques du projet	Enseigne	Nature des activités	Surface de vente			Sens de la décision
					Existante	Sollicitée	Totale	
ANSE	SNC LA LOGERE	Modification substantielle d'un ensemble commercial autorisé	SANS ENSEIGNES	5 cellules de vente, en secteur non-alimentaire		5 cellules de vente, en secteur non-alimentaire, de 303 m ² de surface de vente unitaire	1 515 m ²	ACCORD 11.02.14
VILLEFRANCHE SUR -SAONE	SCI LA LAGUNE	Extension	SANS ENSEIGNES	3 cellules, dédiées à l'équipement de la maison et de la personne, à l'équipement de la personne et à la culture et aux loisirs	8 700 m ²	3 cellules, dédiées à l'équipement de la maison et de la personne, à l'équipement de la personne et à la culture et aux loisirs de respectivement 2700 m ² , 1600 m ² et 970 m ² soit 5270 m ²	13 970 m ²	ACCORD 11.02.14 Le pétitionnaire a renoncé au bénéfice de cette CDAC
LYON 5 ème	SAS ATAC	Extension d'un ensemble commercial, par l'agrandissement de la surface de vente d'un supermarché	SIMPLY MARKET	Supermarché à prédominance alimentaire	1 635 m ²	365 m ²	2 000 m ²	ACCORD 03.03.14

Commune d'implantation	Demandeur	Caractéristiques du projet	Enseigne	Nature des activités	Surface de vente			Sens de la décision
					Existante	Sollicitée	Totale	
SATHONAY-CAMP	SAS DISTRIBUTION CASINO FRANCE	CASINO		supermarché à prédominance alimentaire	1 500 m ²	236 m ²	1 736 m ²	ACCORD 20.03.14
CONDRIEU	CARREFOUR PROPERTY FRANCE	Extension	CARREFOUR	supermarché à prédominance alimentaire	1800 m ²	500 m ²	2300 m ²	ACCORD 21.03.14
LYON 2 ème	SAANF IMMOBILIER	Création d'un ensemble commercial	SANS ENSEIGNES	deux moyennes surfaces en équipement de la personne / culture-loisirs		1 surface en équipement de la personne/culture loisirs de 1 885 m ² 1 surface en équipement de la personne/culture loisirs de 426 m ²	2 311 m ²	ACCORD 26.04.14
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	SNC LIDL	Extension	LIDL	supermarché à prédominance alimentaire	971 m ²	419 m ²	1 390 m ²	ACCORD 19.05.14
GRIGNY	SAS IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRE S (IEM) et SAS SOLVI	Extension d'un ensemble commercial, par l'agrandissement de la surface de vente d'un supermarché	INTERMARCHE	supermarché à prédominance alimentaire	1 130 m ²	1370 m ²	2 500 m ²	ACCORD 20.05.14
LYON 8 ème	SARL FRELUM	Extension	CARREFOUR MARKET	supermarché à prédominance alimentaire	1 428, 27 m ²	110, 52 m ²	1538,79 m ²	ACCORD 24.05.14

Commune d'implantation	Demandeur	Caractéristiques du projet	Enseigne	Nature des activités	Surface de vente			Sens de la décision
					Existante	Sollicitée	Totale	
LYON 9ème	SCI LYON JOANNES	Modification substantielle d'un projet d'ensemble commercial autorisé	INTERMARCHE	Alimentaire Bricolage et équipement de la maison		moyenne surface INTERMARCHE 1 490 m² incluant : - espace alimentaire : 840 m² - espace bricolage / équipement de la maison : 400 m² - et espace snacking / restauration : 250 m²	1 490 m²	ACCORD 10.06.14
VILLEURBANNE	SARL BEYLEV INVEST	Extension d'un ensemble commercial	MONDIAL TISSU		3 231 m²	extension ensemble commercial de 450,30 m² pour porter la surface totale à 3 231 m² comportant : - réduction de 1143,70 m² du magasin MONDIAL TISSU pour atteindre 853 m² après projet - création d'un magasin SUPER U : 1 594 m² - magasin LIDL existant (non concerné par ledit projet) : 784 m²	ACCORD 10.06.14	
			SUPER U	alimentaire				
			LIDL	alimentaire				
CHAZAY D'AZERGUES	SC FONCIERE CHABRIERES	Extension d'un supermarché + 2 pistes de « drive » non soumis à autorisation	INTERMARCHE	alimentaire	999 m²	541 m²	1 540 m²	ACCORD 10.08.14
LYON 7ème	SAS SAINT GENESTIS	Extension d'un supermarché	SUPER U	alimentaire	1 150 m²	345 m²	1 495 m²	ACCORD 16.08.14
VILLEURBANNE	SOCIETE IMMOBILIERE CARREFOUR	Extension d'un supermarché	CARREFOUR	Hypermarché à prédominance alimentaire	2767 m²	913 m²	3680 m²	ACCORD TACITE 02/09/14
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	SCI LA LAGUNE	Extension d'un ensemble commercial	SANS ENSEIGNES	4 cellules, dont 2 dédiées à l'équipement de la personne 1 à l'équipement de la maison et 1 à la culture et aux loisirs	8700 m²	4 cellules, dont 2 dédiées à l'équipement de la personne de respectivement 1200 m² et 1200 m², une à l'équipement de la maison de 1200 m² et une à la culture et aux loisirs de 970 m² soit 4570 m²	13 270 m²	ACCORD 09/09/14 RECOURS PREFET ACCORD CNAC 17/12/14
LYON 3ème	BOUYGUES IMMOBILIER	Création d'un ensemble commercial	SANS ENSEIGNES	7 cellules commerciales		7 cellules inférieures à 300 m² pour un totale de 1001,76 m²	1001,76 m²	ACCORD TACITE 18/09/14

Commune d'implantation	Demandeur	Caractéristiques du projet	Enseigne	Nature des activités	Surface de vente	Sens de la décision	Sens de la décision	
					Existante	Sollicitée		Totale
Champagne-au-Mont-d'Or	SA AUBERT FRANCE	Extension d'un magasin à l enseigne « AUBERT » de 498 m ² par extension d'un ensemble commercial qui sera porté à 1448,13 m ²	AUBERT	Équipement de la personne de 0 à 2 ans (articles pour futur et jeunes mamans)	500 m ²	498m ²	998,13 m ² , 1448,13 m ² avec l'ensemble commercial	ACCORD TACITE 24/09/14
ECULLY	Société KC 3 SNC	Extension de la surface de vente d'une galerie marchande au sein d'un ensemble commercial par restructuration-agrandissement passant par la création de deux moyennes surfaces en équipement de la personne, respectivement de 1 700 m ² et 760 m ² , ainsi que par la création de kiosques/chalets saisonniers d'une surface commerciale totale de 100 m ² ,	SANS ENSEIGNES DEFINIES	deux moyennes surfaces en équipement de la personne, respectivement de 1 700 m ² et 760 m ² , ainsi que par la création de kiosques/chalets saisonniers d'une surface commerciale totale de 100 m ² ,	8310 m ²	2 560 M ²	10 870 m ² (galerie marchande)	ACCORD 17/10/14
GENAS	SAS Carrefour Property France	Extension d'un supermarché « Carrefour Market »	Carrefour Market	Supermarché à dominance alimentaire	1114 m ²	436 m ²	1 550 m ²	ACCORD 17/10/14
RILLIEUX LA PAPE	SAS L'Immobilière CASTORAMA et SAS CASTORAMA FRANCE	Extension d'un magasin « CASTORAMA »	CASTORAMA	Magasin de commerce de détail	14 800 m ²	3 320 m ²	18 120 m ²	ACCORD 09/12/14